

Les préconisations de l'ACAM (Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles) et les nouvelles obligations de vigilance, imposent de nouvelles règles en matière de placements financiers.

Ces nouvelles contraintes, bien que quelquefois pesantes, n'ont d'autre but que la protection accrue de l'assurance vie et des assurés et, de ce fait, se doivent d'être accueillies favorablement.

Nous vous remercions de votre compréhension et de la vigilance que vous apporterez à la constitution de votre dossier afin que votre adhésion soit complète et puisse être enregistrée dans les meilleurs délais.

Documents indispensables à l'adhésion d'un enfant mineur.



- Le Bulletin d'adhésion rempli au nom de l'enfant mais signé seulement par ses deux parents *
La clause bénéficiaire doit être uniquement "mes héritiers". Celle-ci pourra être modifiée à la majorité de l'enfant.
- Formulaire "Votre profil d'épargnant" également au nom de l'enfant et signé par les parents *
(Il suffit de ne remplir que nom et prénom de l'enfant date et signature des parents).
- Copie du livret de famille (page parents et pages enfants) ou extrait de l'acte de naissance de l'enfant.
- Copie des pièces d'identité des deux parents * (en cours de validité) et de l'enfant s'il en a une.
- Justificatif de domicile de moins de trois mois.
- Chèque de versement.

* Si les deux parents ne peuvent signer les documents, il existe un formulaire de dérogation à télécharger en ligne.
http://www.epargne-retraite.com/documents/Mineurs_une_signature.pdf



Documents supplémentaires éventuels

- Si l'enfant est parrainé par un adhérent :
 - Bulletin de parrainage.
- Si les parents sont non résidents fiscaux :
 - justificatif de non résidence fiscale de l'année en cours.
- Si le chèque n'est pas émis par les parents :
 - Un petit mot signalant le lien de parenté entre l'émetteur du chèque et le souscripteur.
 - Une copie de la pièce d'identité de l'émetteur du chèque (en cours de validité).
- S'il s'agit d'un contrat "épargne handicap" (pour enfants entre 16 et 18ans) :
 - noter "EPARGNE HANDICAP" en haut à droite du bulletin d'adhésion.
 - joindre une copie du justificatif de handicap.
 - En cas de tutelle, joindre la copie de l'autorisation du juge des tutelles autorisant le placement des fonds.
- Si la somme dépasse 150 000 euros pour un résident ou 30 000 euros pour un non résident.
 - Déclaration d'Origine des Fonds à télécharger en ligne.
http://www.epargne-retraite.com/documents/declaration_ODF.pdf
- S'il s'agit d'un don manuel
 - Formulaire Pacte adjoint à un don manuel. Formulaire et notice à télécharger en ligne.
<http://www.epargne-retraite.com/documents/pacte-adjoint.pdf>
http://www.epargne-retraite.com/documents/Documents_requis_pacte_adjoint.pdf